

Image not found or type unknown



Frais bancaires pour personne morale

Par **calire73**, le **10/03/2016** à **13:13**

Bonjour,

Je sais qu'il existe une loi depuis 2014 qui plafonne les frais bancaires pour incidents de paiement. La banque ne peut pas facturer plus de 80€, est ce que cette loi est valable pour les entreprises ? Je n'ai pas de découvert autorisé sur mon compte professionnel, et la banque m'assassine au niveau des frais.

Merci pour votre réponse